

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. François Beaumont      Mme Kim Bernatchez  
                         M. Arnold Holmes                      Mme Sylvie Lévesque  
                         M. Philippe St-Jacques                Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2019-RAG-6028

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivant et en devançant le point 7 :

#### **6. Varia**

6.1 Demande de don de Centraide

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Parole au public**

Les citoyens habitant près de l'usine Produits Matra avaient des inquiétudes par rapport à des rumeurs qui circulent sur le fait que le propriétaire aurait l'intention de faire deux quarts de travail. De plus, une demande avait été faite pour les camions lourds qui se stationnent dans l'entrée de l'usine la nuit pour attendre de se faire charger le matin et qui laissent leur camion rouler toute la nuit, mais les citoyens nous mentionnent que cette entente n'a pas été respectée pour l'instant. La mairesse enverra donc un autre message au propriétaire lui demandant de régulariser la situation et elle en profitera pour discuter avec lui des quarts de travail et des travaux qui doivent être faits pour le tas de terre derrière leur maison. Un suivi très serré de ce dossier sera fait et les citoyens concernés seront tenus au courant des développements dès que nous aurons réponse à nos questionnements.

2019-RAG-6029

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2019 tel que présenté.

Adoptée.

2019-RAG-6030

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de

50 768.83 \$ et la liste des comptes payés au montant de 15 957.40 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 27 mars 2019 au montant de 207 102.11 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 mars 2019**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 548 157.66 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 570.26 \$.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conciliation bancaire**

La directrice générale mentionne qu'elle n'a pas pu terminer la conciliation bancaire, elle sera donc présentée à la prochaine séance.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **État de revenus et dépenses**

La directrice générale mentionne qu'elle n'a pas pu terminer l'état financier, il sera donc présenté à la prochaine séance.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rapport des permis émis**

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour mars 2019.

2019-RAG-6031

### **APPUI À LA RIAM – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RIAM DANS LE PROGRAMME D'AIDE QUÉBÉCOIS POUR LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES RÉGIONALES (PAQIAR) – APPUI ET MAINTIEN DE LA QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT QUE la RIAM a de nombreux projets de développement et qu'elle peut déposer une demande d'aide

financière dans le cadre du PAQIAR pour obtenir un important montant de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM est une infrastructure de développement essentiel pour la région, que celle-ci accueille une base permanente de la SOPFEU en plus d'être un outil de développement économique et touristique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la RIAM doit s'engager à financer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus suite aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la RIAM demande aux municipalités le maintien de la quote-part, et ce, sans augmentation, pour une période maximale de 4 ans pour le financement de sa part du projet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que

- la municipalité de Bois-Franc donne son appui à la RIAM dans son projet de demande de subvention;

- la municipalité de Bois-Franc accepte le maintien du montant de la quote-part pour une durée maximale de quatre (4) ans pour la contribution de la RIAM dans le projet.

Adoptée.

2019-RAG-6032

### **ADOPTION DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE selon notre schéma de couverture de risques en incendie, nous devons avoir un programme pour la sensibilisation du public;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont tous reçu à l'avance le programme, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils sont d'accord avec ce qui y est inclus;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le programme de sensibilisation du public tel que présenté.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Proposition de la MMQ**

La directrice présente au conseil une proposition de la MMQ concernant les cyberattaques. Comme la directrice est seule à faire tout le travail de bureau et que celle-ci est très prudente sur tous les courriels qu'elle reçoit, le conseil ne voit pas l'utilité pour l'instant d'adhérer à cette protection.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Organisation d'une activité dans le cadre de l'initiative « On jase-tu? »**

La directrice présente au conseil une proposition du Carrefour action municipale et famille pour faire une journée discussion autour d'un café sous le thème « On jase-tu? » Le conseil est d'accord que c'est une bonne initiative et que c'est très intéressant pour notre politique MADA, mais comme le CAMF exige que cette activité se déroule le samedi 4 mai, le conseil ne participera pas à cette activité cette journée-là, mais reste ouvert à organiser une activité de ce genre à un autre moment dans l'année.

2019-RAG-6033

**PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL - SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Egan-Sud, Bois-Franc, Aumond, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et Grand-Remous ont présenté un projet pour la mise en commun de services en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'une lettre signée par la ministre Mme Andrée Laforest, en date du 28 janvier 2019 confirme une subvention de l'ordre de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH oblige un signataire du protocole d'entente pour représenter les cinq (5) municipalités impliquées dans le projet;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre entre les cinq (5) municipalités a eu lieu le 12 mars 2019 à 9 h à Egan-Sud, et que les municipalités ont donné leur accord verbal pour la signature du protocole;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de confirmer l'accord verbal de la municipalité de Bois-Franc en autorisant officiellement M. Jean-Marie Gauthier, directeur général de la municipalité de Grand-Remous à signer pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc le protocole d'entente pour la mise en commun d'un urbanisme.

Adoptée.

2019-RAG-6034

**PARTAGE DES COÛTS POUR LA SUBVENTION OBTENUE POUR LA MISE EN COMMUN D'UN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir la subvention de 45 000 \$, les municipalités doivent eux aussi déboursier un montant de 45 000 \$ puisque le projet total est évalué à 90 000 \$ et que la subvention ne fournit que 50 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste travaillera sur la réglementation générale et que celui-ci fournira les mêmes règlements pour toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs façons ont été envisagées pour la séparation des coûts, mais que pour en venir à une entente équitable pour tous, la meilleure façon serait la moyenne de toutes les autres propositions;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'opter pour la ventilation selon la moyenne

des trois autres options afin d'être équitable pour tous et participe selon le montant fixé à 5 037.26 \$.

Adoptée.

2019-RAG-6035

### **ACHAT D'UN MODULE D'ALERTE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent compléter un nouveau plan de sécurité civile d'ici novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ce nouveau plan, nous sommes dans l'obligation d'avoir un moyen pour alerter tous les citoyens instantanément lors d'une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen d'avertir instantanément tous les citoyens en un seul envoi est d'avoir un module d'alerte avec lequel nous n'aurons qu'à envoyer un message et tout le monde le recevra en même temps;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat du module d'alerte V+ avec modellium, car c'est le module le plus avantageux pour la municipalité dû au fait que nous avons déjà une plate-forme avec eux pour la consultation des évaluations.

Adoptée.

2019-RAG-6036

### **DEMANDE D'APPUI ET DE DON POUR UN PROJET RÉGIONAL D'ACTIVITÉS PHYSIQUES**

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique est très importante et qu'il est important d'aider et d'encourager toutes initiatives allant en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le projet « La tournée des petites écoles » en est un qui favorise l'activité physique puisque des jeunes des écoles secondaires parcourront le territoire à vélo et visiteront les écoles primaires sur leur parcours afin de promouvoir auprès des jeunes les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont besoin de l'autorisation de la municipalité pour circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu :

- d'autoriser les élèves qui participeront à « La Tournée des petites écoles » à circuler sur le territoire de la municipalité de Bois-Franc
- de faire un don de 100 \$ aux cyclistes de notre municipalité
- d'assurer une certaine visibilité par notre présence à l'école lors de l'arrivée des cyclistes.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2019-RAG-6037

**DEMANDE DU CISSO DANS LE CAS D'UNE INONDATION**

CONSIDÉRANT QUE le CISSO est déjà en mode alerte concernant les inondations et qu'ils en sont à regarder les endroits où ils pourraient installer les personnes âgées dans le cas où il y aurait inondation au Foyer du Père Guinard;

CONSIDÉRANT QUE notre salle avait été considérée en 2017 lors des inondations, mais que finalement ils n'ont pas eu à les déplacer;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas d'extrême urgence, il est important de s'entraider entre municipalités;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que dans l'éventualité où il y aurait évacuation du Foyer Père Guinard, notre salle communautaire soit mise à leur disposition moyennant les coûts d'opération tels que le propane pour la cuisine, toutes les fournitures (papier à main, papier toilette, etc.) ainsi qu'un léger dédommagement pour l'électricité puisque le centre fonctionnerait 24 h/24 h.

Adoptée.

2019-RAG-6038

**SUIVI DU DOSSIER DU 463, ROUTE 105**

CONSIDÉRANT QUE ce dossier s'étire depuis déjà plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est de plus en plus désuet et dangereux pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le dossier pourrait être étiré beaucoup trop longtemps si nous continuons avec les procédures de la cour et que les coûts d'avocats dans ce dossier deviennent de plus en plus lourds;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire une offre au propriétaire pour acquérir le bâtiment pour le montant total des taxes dues et des frais de notaires pour le transfert de l'immeuble. Ainsi, par la suite, la municipalité se chargerait de la démolition.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Camp de jour**

La directrice mentionne au conseil qu'elle reçoit de plus en plus de demandes concernant le camp de jour. Suite à la discussion entre le conseil, ceux-ci en sont venus à la conclusion qu'il serait plus avantageux pour les parents que la municipalité rembourse, comme par le passé, une partie de la facture pour une inscription au camp de jour de Maniwaki. Comme nous n'avons pas de subvention cette année, la municipalité devrait charger des coûts trop élevés aux parents et ce ne serait pas avantageux pour eux.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Remerciements pour notre résolution à Équité Outaouais**

La directrice présente au conseil un courriel de remerciements pour notre résolution d'appui pour un investissement public équitable en Outaouais.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Plan triennal de la CSHBO**

La directrice présente au conseil le plan triennal de la CSHBO pour consultation.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de don de Centraide**

La directrice présente au conseil une demande de don de Centraide. Le conseil préfère ne pas donner cette année puisque celui-ci a décidé de concentrer ses dons à des organismes de notre municipalité.

2019-RAG-6039

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale